



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Stéphane MEUNIER
Le Délégué Territorial Adjoint

Dossier suivi par : SARRET Ambroise
Téléphone : 03 85 21 96 59
Mail : a.sarret@inao.gouv.fr

A l'attention de Lucas PUGIN
Maire
197 Grande Rue
74930 REIGNIER-ESERY

V/Réf : C2024-M3-09LP/NL
Affaire suivie par :

N/Réf : SM/AS-24-267

Mâcon, le 1er août 2024

Objet : Modification n°3 du PLU de Reignier-Esery

Monsieur le Maire,

Par courrier du 22 juillet 2024, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°3 du PLU de la commune susvisée.

La commune de Reignier-Esery appartient à l'aire géographique de l'Appellation d'Origine Protégée « Reblochon » ou « Reblochon de Savoie ».

Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Pommes et Poires de Savoie » ou « Pommes de Savoie » ou « Poires de Savoie », « Tomme de Savoie », « Emmental de Savoie », « Raclette de Savoie » et « Gruyère ». Enfin, elle est incluse dans l'aire de production de l'Indication Géographique (IG) des boissons spiritueuses « Génépi des Alpes ».

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet de modification n°3 du PLU a pour objet la création d'une OAP sur un secteur déjà urbanisé afin de mieux maîtriser son renouvellement.

Après étude du dossier, l'INAO ne s'oppose pas au projet compte-tenu de l'absence d'impact sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
Le Délégué Territorial Adjoint,

Stéphane MEUNIER

Copie : DDT 74